Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902704-20260122-2_2025_CCAS-DE

2/2026 **DEPARTEMENT DU FINISTERE**
COMMUNE DE SAINT URBAIN

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, à 18 h30, les membres du C.C.A.S dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Julien POUPON, Maire.
Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 10
Date de convocation des membres du C.C.A.S : 16 janvier 2026
Etaient présents : Julien POUPON- Nathalie ABIVEN- Jeannine LE GALL- Laure LAUVERGEAT- Stéphanie GORIN- Marie SANQUER- Nathalie CORNEC- Anne-Marie LE BOURG.
Annie MOAL a donné pouvoir à Nathalie ABIVEN
Anne LOOTENS a donné pouvoir à Jeannine LE GALL

Les membres du CCAS, après avoir entendu le **Compte financier unique de l'exercice 2025**, **le 22 janvier 2026,**
Sur le BUDGET du CCAS
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, décide, avec 10 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le 22 janvier 2026	
Résultat de fonctionnement 2025 A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 120,00
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 810,51
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	690,51
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00 2 700,00 2 700,00
Besoin de financement F	= D
AFFECTATION = C	= G+H
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du Besoin de financement F	
2) H report en fonctionnement R 002 (2)	690,51
DEFICIT REPORTE D 002	

Fait à Saint Urbain, le 22 janvier 2026

Le Président,

Julien POUPON